RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3D
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : [redacted]
922 004 270 RCS ANNECY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA GÉRANCE DU 11 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 11 MAI,
Au siège social,

Les soussignés :

- Madame Marie DELOBELLE,
  demeurant [redacted]
- Madame Coralie DUPERRON,
  demeurant [redacted]
- Monsieur Jonathann DUVAL,
  demeurant [redacted]

Gérants de la société 3D, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, divisé en 3 000 parts sociales, rappellent que :

- aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 avril 2025, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social à concurrence de 1 000 euros pour le ramener de 3 000 euros à 2 000,00 euros, par voie de rachat des 1 000 parts sociales détenues par Madame Coralie DUPERRON, moyennant un prix unitaire de 70 euros, soit un prix total de 70 000,00 euros et ce, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition émanant des créanciers ou du rejet de celles-ci par le Tribunal de Commerce de Chambery , ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 1 000 euros ;

- le procès-verbal susvisé a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Chambery le 11 avril 2025 ;

- à la date du 11 mai 2025 soit à l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;

Et constatent en conséquence que la réduction du capital est définitivement réalisée à cette même date du 11 mai 2025 ainsi que la modification corrélative des statuts.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, les gérants ont dressé le présent procès-verbal qu'ils ont signé après lecture.

Marie DELOBELLE
[redacted]

Jonathann DUVAL
Gérant
[redacted]

Scanned with CamScanner